

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 mars 2012

N° 7 / 2011 - 2016

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

12 sont absents,

87 sont présents,

1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point N° 3 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Dilan ALPDOGAN, Giuseppina BIERI, Frederico DA CAMARA NERY, Helder DE PINHO, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, Nicola LOFOCO, Jean-Jacques REGAMEY, Michel REYNOLDS, Cédric SCHOPFER, Christian SCHWAB, Claude WILLOMMET.

Conseiller absent (**non excusé**) :

Daniel JANDRIC.

Le Président apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil :

- **Ajout d'un nouveau point N° 8 : Postulat du Groupe des Verts "Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics" – Dépôt et développement.**
- **Ajout d'un nouveau point N° 9 : Interpellation Jean-Hugues Busslinger "Quelle a été réellement la politique économique de la Municipalité ?" – Dépôt et développement.**

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2012](#).
2. Assermentation d'un conseiller communal.

3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Nomination de la commission chargée de l'étude du postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique".
6. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 10/3.12](#) Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, soit de CHF 240'000.00 en 2012 pour le remplacement du véhicule citerne (CHF 50'000.00), de la chargeuse compacte (CHF 60'000.00) et l'acquisition de la camionnette nacelle (CHF 130'000.00), de CHF 100'000.00 en 2013 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement (CHF 100'000.00), de CHF 160'000.00 en 2014 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes (CHF 85'000.00), de la petite camionnette (CHF 25'000.00) et de la brouette à moteur (CHF 50'000.00) ;
 - [N° 11/3.12](#) Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de 6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des places Dufour et de la Navigation.
7. Rapports de commissions :
 - N° 5/2.12 Adoption du plan directeur communal (PDComm) – Rapport de [majorité](#) et rapports de minorité [1](#) et [2](#) – Second débat ;
 - [N° 2/3.12](#) Acceptation de la succession de Mme Henriette Stauffer ;
 - [N° 9/3.12](#) Demande d'un crédit de CHF 450'000.00 pour le remplacement des infrastructures au chemin des Sources, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;
 - [N° 13/3.12](#) Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre.
8. [Postulat du Groupe des Verts](#) "Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics" – Dépôt et développement.
9. [Interpellation Jean-Hugues Busslinger](#) "Quelle a été réellement la politique économique de la Municipalité ?" – Dépôt et développement.
10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
11. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2012.](#)

2. Communication de la Municipalité

[N° 12/3.12](#) *Municipalité en corps*

Objet : Morges bouge 2012.

3. Préavis de la Municipalité

[N° 10/3.12](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, soit de CHF 240'000.00 en 2012 pour le remplacement du véhicule citerne (CHF 50'000.00), de la chargeuse compacte (CHF 60'000.00) et l'acquisition de la camionnette nacelle (CHF 130'000.00), de CHF 100'000.00 en 2013 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement (CHF 100'000.00), de CHF 160'000.00 en 2014 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes (CHF 85'000.00), de la petite camionnette (CHF 25'000.00) et de la brouette à moteur (CHF 50'000.00) ;

[N° 11/3.12](#) *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de 6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des places Dufour et de la Navigation.

4. Rapports de commissions

N° 5/2.12 *Municipalité en corps*

Objet: Adoption du plan directeur communal (PDComm) – Rapport de [majorité](#) et rapports de [minorité 1](#) et [2](#) ;

[N° 2/3.12](#) *Administration générale, culture et promotion*

Objet: Acceptation de la succession de Mme Henriette Stauffer ;

[N° 9/3.12](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 450'000.00 pour le remplacement des infrastructures au chemin des Sources, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;

[N° 13/3.12](#) *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre.

5. [Réponse écrite de la Municipalité à M. le Conseiller communal Antoine André concernant les éclairages LED.](#)
6. [Réponse écrite de la Municipalité à M. le Conseiller communal Michel Reynolds concernant les micropolluants.](#)

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2012**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Assermentation d'un Conseiller communal**

Dans sa séance ordinaire du 28 février 2012, le Bureau a élu M. Guillaume SIMERSEK, de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe PLR, en remplacement de M. Alexandre Jaquinet.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

3. **Communications du Bureau**

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté par son Président aux manifestations suivantes :

- Le 2 février au Casino pour l'anniversaire marquant les cinq ans d'existence du CIM (Centre d'imagerie morgien) ;
- Le 14 février à Beausobre pour l'assemblée générale de l'Académie musicale de Morges, en compagnie de M. le Municipal Denis Pittet ;
- Le 21 février au Théâtre de Beausobre et dans les foyers pour la séance d'information du PALM ;
- Le 1^{er} mars au Château de Morges pour le vernissage de l'exposition florale Ikebana, sur le thème de l'encre et du bambou.

Le Président rappelle le dimanche de votations et d'élections du 11 mars 2012.

Les opérations de dépouillement se dérouleront à Beausobre, tandis que l'enregistrement des résultats et la transmission au Canton se feront à l'Hôtel-de-Ville. A Beausobre, les scrutateurs seront répartis en trois bureaux distincts :

- Votations fédérales sous la responsabilité de Mme Valérie Merino de Tiedra, avec 3 conseillers communaux et 9 scrutateurs de population ;
- Election du Conseil d'Etat sous la responsabilité de M. Frédéric Ambresin, avec également 3 conseillers communaux et 9 scrutateurs de population ;
- Election du Grand Conseil sous la responsabilité du Bureau, avec tous les autres conseillers communaux convoqués et scrutateurs de population.

Les travaux de dépouillement commenceront à 6h30 pour le Bureau et 5 conseillers communaux qui viendront en renfort, à 9h30 pour l'équipe du matin et à 13h30 pour l'équipe de l'après-midi.

Les délais imposés par le Canton sont les suivants :

- Votations fédérales : 15h00 ;
- Election du Conseil d'Etat : 18h00 ;
- Election du Grand Conseil : 24h00.

L'horaire espéré est le suivant mais totalement hors maîtrise pour le Grand Conseil puisque nous fonctionnons comme Bureau électoral d'arrondissement et que nous devons attendre que la dernière des 62 communes de l'arrondissement nous ait communiqué ses résultats pour pouvoir boucler l'exercice :

- Votations fédérales : 12h30 ;
- Election du Conseil d'Etat : 15h00 ;
- Election du Grand Conseil : 18h00.

Le Président remercie encore une fois toutes celles et ceux qui ont accepté de sacrifier un dimanche de printemps pour permettre à cette journée de se dérouler dans les meilleures conditions.

Le Président a reçu copie de deux lettres de la Municipalité de Lonay et deux de la Municipalité de Morges qu'il doit communiquer au Conseil. Comme elles concernent le PDComm, il propose d'en faire la lecture en introduction du point N° 7 de l'ordre du jour, au début de la discussion concernant les rapports de commission N° 5/2.12. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité

Chaque membre du Conseil a reçu une communication écrite [N° 12/3.12](#) concernant "Morges bouge 2012".

M. le Municipal Denis PITTET lit une communication concernant le démarrage des travaux de rénovation de l'Hôtel-de-Ville.

Les travaux démarreront le lundi 26 mars 2012 par l'installation du chantier. Le déménagement de l'administration sera effectué la semaine précédente. Elle sera fermée le vendredi 23 mars toute la journée. Le chantier sera réparti en deux étapes. La première concerne le bâtiment administratif pour une durée d'une année. La deuxième concerne le bâtiment historique de l'Hôtel-de-Ville pour une durée de six mois. Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année 2013.

L'Administration communale sera relogée provisoirement dans le Collège des Jardins. Un guichet d'accueil principal demeurera dans l'Hôtel-de-Ville, accessible depuis la Grand-Rue. Une signalisation et un balisage adéquats seront mis en place.

Une information sera faite au public et autres partenaires pour permettre de localiser aisément le nouvel emplacement des Services communaux.

Comme prévu, la Municipalité renseignera le Conseil communal sur le suivi des travaux.

M. le Municipal Yves PACCAUD rappelle qu'une présentation publique de l'Agenda 21 aura lieu le mercredi 14 mars à 19h00 aux Foyers de Beausobre.

Elle a pour objectif de présenter le plan d'action concret engagé dans le cadre de l'Agenda 21 et de permettre une plus forte implication de la population et des entreprises qui sont appelées à jouer un rôle actif.

Mme la Municipale Sylvie PODIO explique que le *Service jeunesse et sécurité sociale* a pris contact la Police de Morges, *Rel'Aids* et *Entrée de Secours* afin de mettre en place une collaboration en vue de la prise en charge des personnes sans domicile fixe (SDF) situées sur le territoire morgien pendant la période de grand froid qui a sévi durant la première quinzaine du mois de février. Ces trois structures ont allié leurs ressources pour retrouver les personnes SDF qui passaient leurs nuits dans les espaces publics ou dans les caves.

Il a été demandé aux deux institutions sociales de trouver des solutions parmi leurs réseaux personnels d'aide aux SDF dans un premier temps puis, en dernier recours, de leur donner la possibilité de passer quelques nuits à l'Hôtel de la Longeraie. Deux personnes amenées par *Rel'Aids* et six par *Entrée de Secours* ont pu dormir dans cet établissement entre deux et six nuits. Les prix occasionnés par cette prise en charge seront facturés à hauteur de CHF 80.00 par nuit au Service de prévoyance et d'aide sociale qui octroie les prestations du revenu d'insertion aux SDF dans le Canton. Le reste sera à charge de la Commune et le montant n'est pas encore connu.

Une fois l'hiver passé, un état des lieux sera établi afin de solliciter un financement aux communes de domicile de ces personnes (art. 24 du Code civil suisse - Toute personne conserve son domicile aussi longtemps qu'elle ne s'en est pas créé un nouveau). Cela permettra de renflouer le fonds social en faveur des plus démunis.

M. Richard BOUVIER revient sur la communication concernant "Morges bouge 2012" qui annonce, entre autre, le fléchage permanent du parcours. Il rappelle que c'est lui qui avait suggéré cette idée il y a quelques années. Ce fléchage démontre que l'on peut offrir avec peu de moyens un bel outil à tous les citoyens. Il est persuadé que ce parcours sera très utile aux écoles, aux clubs et à une grande partie des citoyens. Il remercie la Municipalité pour avoir exaucé son vœu et se réjouit de découvrir ce fléchage lors de l'inauguration.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que M. Richard Bouvier sera invité publiquement à couper le ruban pour inaugurer ce nouveau parcours.

5. Nomination de la commission chargée de l'étude du [postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique"](#)

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Antoine ANDRE	Anne-Françoise COSANDEY
Olivier GOLAZ	Christian HUGONNET	Lucien REY
Galina SPILLMANN		

6. Préavis de la Municipalité

[N° 10/3.12](#) Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, soit de CHF 240'000.00 en 2012 pour le remplacement du véhicule citerne (CHF 50'000.00), de la chargeuse compacte (CHF 60'000.00) et l'acquisition de la camionnette nacelle (CHF 130'000.00), de CHF 100'000.00 en 2013 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement (CHF 100'000.00), de CHF 160'000.00 en 2014 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes (CHF 85'000.00), de la petite camionnette (CHF 25'000.00) et de la brouette à moteur (CHF 50'000.00).

Les commissaires sont MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Romain BLUM	André CARRARA
Yvan CHRISTINET	Jean-Claude GOY	Blaise JOTTERAND
François LLAVADOR		

[N° 11/3.12](#) Demande d'un crédit de CHF 87'500.00 pour le remplacement de 6 horodateurs, sis à la rue Louis-de-Savoie et aux parkings des places Dufour et de la Navigation.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Adrien BUSCH	Claudine DIND-PERROCHET	Charles DIZERENS
Aline DUPONTET	Cedric FAVRE	François LLAVADOR
Irène STADLIN		

7. Rapports de commissions

N° 5/2.12 *Municipalité en corps*

Objet: Adoption du plan directeur communal (PDComm) – Rapport de [majorité](#) et rapports de [minorité 1](#) et [2](#) – **Second débat.**

Le Président donne lecture de quatre lettres dont il a reçu copie, deux de la Municipalité de Lonay et deux de la Municipalité de Morges. Une copie de ces lettres figure en [annexe 1 du procès-verbal](#).

Il propose de ne pas lire une nouvelle fois les conclusions des 3 rapports, proposition qui est acceptée par tous les membres du Conseil.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité maintient la position qu'elle a exprimée lors du premier débat, dans l'attente de propositions émanant du Conseil communal.

M. Eric BAUER, président de la commission, rappelle que le premier débat s'est terminé par un vote serré qui ne pouvait satisfaire ni les uns ni les autres. Il a donc fallu trouver des solutions pour avancer, tant au sein des commissions concernées, qu'à la Municipalité et au Canton. Ces efforts conjugués ont permis de faire évoluer les positions de chacun et de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde. A l'unanimité des membres de la commission chargée d'étudier le PDComm, il propose d'amender les conclusions du rapport de majorité comme suit :

- 1. d'apporter l'amendement suivant à l'objectif 18 relatif au transport motorisé individuel du Plan directeur communal :**
 - a) de maintenir la définition "Limiter le trafic dans le centre-ville" tout en supprimant "et favoriser l'utilisation de l'axe Nord" ;**
 - b) de supprimer les principes existants et d'en ajouter un nouveau : "le Plan directeur des circulations précisera quelles mesures envisager pour limiter le trafic de transit" ;**
- 2. de dire que l'acceptation du Plan directeur communal ne porte que sur les objectifs et principes ;**
- 3. de dire que le Plan directeur communal ainsi amendé n'a valeur que de plan d'intention non contraignant ;**
- 4. d'adopter, ainsi amendé et sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, le Plan directeur communal selon le projet soumis à la consultation publique du 29 mai au 28 juin 2010.**

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique qu'au vu de la faible majorité des membres du Conseil qui avaient adopté le PDComm, des réserves exprimées par certains et des nombreux enjeux liés à l'adoption de ce document cadre, la Municipalité a décidé de réunir les divers acteurs du débat pour trouver une solution acceptable pour tous à court et moyen terme. Les rapports de la commission et le premier débat ont eu l'avantage d'identifier les nombreuses lignes de consensus mais également la ligne de résistance, c'est-à-dire l'objectif 18.

La Municipalité a, dans un délai serré, réuni une séance de travail le 17 février dernier avec les chefs de service concernés de l'Etat de Vaud (Services des routes, de la mobilité et du développement territorial) pour définir ensemble la marge de manœuvre possible et trouver une solution acceptable. Ces services de l'Etat sont entrés en matière sur le principe d'une modification de l'objectif 18, en vue de son assouplissement, et ont donné le feu vert pour proposer sa modification au Conseil communal.

Le 5 mars, avant les réunions de groupe, la Municipalité s'est réunie avec les membres des commissions chargées de l'étude du PDComm et du PDCirc et les chefs des Services cantonaux de la mobilité et du développement territorial. Cet échange de points de vue, cette discussion fructueuse entre partenaires a été l'occasion de resserrer les positions et de formuler des pistes de solutions. La Municipalité exprime sa reconnaissance aux commissaires et aux représentants de l'Etat qui se sont inscrits dans un état d'esprit extraordinairement ouvert et qui se traduit par l'amendement formulé par la commission et auquel la Municipalité se rallie.

M. Bertrand GILLIARD rappelle que ce préavis a été étudié durant une année et demie et que de très nombreuses questions ont été posées à la Municipalité. Dès le début des séances de commission, l'axe Nord a été l'un des points les plus contestés et il trouve curieux qu'il ait fallu attendre la discussion devant le Conseil communal pour que la Municipalité prenne conscience du problème et prenne contact avec les services de l'Etat. Il se déclare intrigué par certaines réponses données par ces derniers aux membres de la commission. Lors de la séance organisée par la Municipalité le 5 mars dernier, les deux chefs des Services cantonaux de la mobilité et du développement territorial ont mentionné qu'ils avaient pris connaissance du dossier suite à la convocation de la Municipalité du 17 février 2012. Si le Canton n'a pris connaissance de ce dossier qu'à ce moment-là, M. Bertrand Gilliard comprend l'échange de courrier entre les Municipalités de Morges et de Lonay.

M. Bertrand Gilliard se dit également intrigué par l'amendement proposé par M. Eric Bauer qui mentionne que cette décision a été prise à l'unanimité des membres de la commission. Seul le point N° 1 de cet amendement a été accepté à l'unanimité. Les points N° 2 et N° 3 ont été discutés par mail et par téléphone.

Il avait proposé de mentionner, en point N° 2 : "*de dire que l'acceptation du Plan directeur communal ne porte que sur les objectifs et principes, à l'exclusion des mesures, cartes et plans contenus dans le document établi en vue de la consultation publique*". Il demande pourquoi la deuxième partie de ce point a été supprimée et que la Municipalité confirme que, même si cela ne figure pas dans un amendement, les cartes et plans ne font pas partie intrinsèque du PDComm.

Concernant l'amendement à l'objectif 18, **Madame la Syndique Nuria GORRITE** reconnaît que les services de l'Etat ont eu des positions qui ont évolué entre le moment où cette proposition leur a été soumise et aujourd'hui. Elle y voit là le signe d'une ouverture d'esprit de leur part. La présence, le 5 mars dernier, du chef du Service du développement territorial n'était pas anodine, puisque c'est justement ce service qui soumettra la validation du PDComm au Conseil d'Etat. La Municipalité a toujours dit qu'elle se rallierait à tout amendement raisonnable qui puisse faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Etat.

Mme la Syndique Nuria Gorrite relève encore que ces deux chefs de service n'ont pas dit avoir pris connaissance du dossier suite à la convocation de la Municipalité du 17 février, mais avoir pris connaissance **des rapports de la commission relatifs au PDComm**. Ils connaissent très bien ce dossier puisqu'il y a eu de nombreuses discussions et courriers entre la Municipalité et lesdits services. M. Pierre Marc Burnand, président du Conseil communal, peut en témoigner puisqu'il y a quelques années, comme sous-président de la Commission de gestion, il avait fourni toute une étude concernant le PDComm et les nombreuses allées et venues qui avaient eu lieu entre nos services communaux et les services de l'Etat.

Elle répond encore à la question de M. Bertrand Gilliard, qui avait déjà été posée par M. Laurent Pellegrino aux chefs de service de l'Etat, et explique que le PDComm comprend trois éléments :

- les objectifs,
- les principes,
- les mesures.

Le Conseil communal ne vote que sur les deux premiers. Les mesures feront quant à elles l'objet de l'étude concernant le PDCirc. Il n'est donc pas utile de rajouter cette précision au point N° 2 de l'amendement.

M. Eric BAUER reconnaît que de nombreux échanges téléphoniques et de mails ont eu lieu ces derniers temps car il fallait affiner les positions et se mettre d'accord, l'idée étant de trouver un texte commun qui donne une base de discussion saine. Tous les commissaires ont pu prendre connaissance du texte définitif proposé dans cet amendement et ont donné leur accord. Il ne comprend pas que M. Bertrand Gilliard revienne ce soir sur ce sujet. Le Conseil communal doit valider les objectifs et les principes. Si l'on veut faire une liste de ce qui n'est pas validé, il s'agit de mentionner tous les plans, cartes, etc.

M. Bertrand GILLIARD répond qu'il n'a jamais dit qu'il refusait le texte de l'amendement tel que proposé. Il a uniquement demandé pourquoi le point N° 2 ne figure pas dans son entier, tel qu'il l'avait proposé. Il prend acte des explications de Mme la Syndique Nuria Gorrite et regrette, à propos des remarques faites par les deux chefs de service de l'Etat, que ce débat n'ait pas été enregistré.

Il relève néanmoins que ces mesures figurent dans le PDComm. Cet objet est constitué de 3 documents et, au final, seule une partie de l'un d'entre eux est votée. Il estime que cet objet devient de plus en plus "fumeux".

M. Jacques-Alain DUFAUX apprécie l'exploit que la Municipalité a réalisé en réunissant plusieurs chefs de service de l'Etat le même jour, et cela malgré des délais très serrés. Il la remercie pour les nouvelles informations qu'elle a données. Il est content que les nombreuses interventions du centre-droit, lors du premier débat, aient permis de supprimer l'axe Nord de l'objectif 18, ce qui permettra de préserver l'attractivité du centre-ville et de ses commerces.

M. Jacques-Alain DUFAUX restera, avec son groupe, très attentif aux suites que la Municipalité donnera au PDCirc dont le crédit d'étude sera voté ce soir.

M. Laurent PELLEGRINO se déclare favorable à cet amendement qui offre plus d'ouverture à l'étude du PDCirc. Il rappelle que le texte de cet amendement a été repris du rapport de minorité de M. Bertrand Gilliard. Il espère que l'avis des commerçants du centre-ville sera pris en considération lors de cette étude.

Pour laisser encore plus de possibilités aux urbanistes et pour trouver la meilleure solution sans être entravé par les principes figurant dans le PDComm, il propose l'amendement suivant :

Ajout d'un nouveau point aux conclusions du rapport de majorité :

d'apporter l'amendement suivant à l'objectif 16 relatif aux transports publics :

- a) de maintenir la définition "Offrir une desserte véritablement urbaine au centre-ville" ;
- b) de supprimer les principes existants.

Il rappelle les principes existants :

- par l'aménagement d'un "tronc commun" pour toutes les lignes de bus et en double sens sur la rue de la Gare et la rue Louis-de-Savoie,
- par le réaménagement de la rue Louis-de-Savoie comme axe prioritaire pour les bus et les mobilités douces et par la limitation du trafic motorisé.

M. Eric BAUER rétorque que ce n'est pas M. Bertrand Gilliard l'auteur du texte de cet amendement mais bien Mme Claudine Dind-Perrochet.

M. Stéphane DEWARRAT précise qu'il a analysé le PDComm point par point et que le seul qui pose problème est l'objectif 18. Il compare cet objectif à un ver qui serait à l'intérieur d'une belle pomme. Il rappelle que s'il y a un ver, aussi petit qu'il soit, dans n'importe quel préavis présenté par la Municipalité, c'est au Conseil communal d'oser l'ôter, par un dialogue avec la Municipalité et les services de l'Etat quand ils sont concernés. Lors du premier débat, M. Stéphane Dewarrat n'avait pas l'impression qu'on allait sortir ce ver. Aujourd'hui il se déclare rassuré par ce nouvel amendement. Avec l'accord de MM. Rémy Delalande et Laurent Pellegrino, il décide de retirer son rapport de minorité.

M. Bertrand GILLIARD encourage les membres du Conseil à voter les deux amendements proposés. Il retirera son rapport de minorité si ces derniers sont acceptés.

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que pour que la Municipalité puisse se rallier à l'amendement proposé par M. Laurent Pellegrino et pour que le PDComm puisse être validé par le Canton en cas d'acceptation par le Conseil communal, il faut un objectif et des principes. Elle propose de modifier l'amendement comme suit :

d'apporter l'amendement suivant à l'objectif 16 relatif aux transports publics :

- a) de maintenir la définition "Offrir une desserte véritablement urbaine au centre-ville" ;
- b) de supprimer les principes existants et d'en ajouter un nouveau : "le Plan directeur des circulations précisera quelles mesures envisager pour offrir une desserte véritablement urbaine au centre-ville".

M. Laurent PELLEGRINO accepte cette proposition.

M. Stéphane DEWARRAT relève que l'objectif 20 ne comporte pas de principes. Il invite néanmoins les membres du Conseil à soutenir les deux amendements.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que l'objectif 20 concerne des principes qui ne dépendent pas de la Commune de Morges mais de l'Office fédéral des routes, raison pour laquelle la Municipalité ne s'engage que sur l'objectif et non sur les principes.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER rappelle les explications de M. le Municipal Yves Paccaud lors du premier débat : *"De par la structure de la Ville, les alternatives possibles en matière de circulation sont au nombre de trois :*

- *le statu quo, qui n'est pas conforme aux différentes planifications cantonales et régionales,*
- *le concept tel que proposé dans le PDComm,*
- *une liaison souterraine traversant le centre-ville, dont l'impact financier serait insoutenable puisque ce ne sont que les contribuables morgiens qui devraient l'assumer".*

Elle rappelle également les propos de Mme la Syndique Nuria Gorrite : *"La proposition de renvoyer le préavis à la Municipalité sert peut-être à faire un "petit coup", mais ne permet pas de résoudre le problème".*

Ce soir, on nous propose "La solution" : un amendement à l'objectif 18.

C'est donc bien qu'il existe d'autres alternatives possibles et que le "petit coup" de la droite, s'il n'a pas permis un renvoi pur et simple du préavis municipal à un nouvel examen, a contraint la Municipalité à trouver une solution rapide pour se sortir avec élégance de "l'empêtrée" dans laquelle elle risquait de se trouver si d'aventure la droite persistait dans son idée de référendum, ce qui aurait fait mauvais genre en pleine période électorale. Personne à droite de cet hémicycle n'en est dupe.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer trouve particulier de réunir en catastrophe, telle une taskforce, les deux commissions PDComm et PDCirc, deux jours seulement avant la séance de ce soir, pour leur soumettre une proposition. A charge ensuite pour les commissaires de la communiquer dans leurs groupes respectifs.

Cette démarche est choquante pour plusieurs raisons :

- On se permet de rouvrir les débats de deux commissions qui avaient fini, formellement, de siéger puisqu'elles avaient toutes deux rendu leurs rapports. Que dirait-on à un groupe de notre Conseil s'il lui venait à l'idée de proposer la tenue d'une nouvelle séance après le dépôt du rapport de la commission ? Assurément que c'est trop tard, parce que la commission a déjà délibéré.
- On convoque les commissaires des deux commissions PDComm et PDCirc, sans associer à la démarche les présidents de groupe. Pour un sujet de cette importance, on aurait pu faire un effort de ce côté-là.
- Alors que le dossier PDComm est en discussion depuis 7 ans (d'après les affirmations de M. Gmür, chef du Service du développement territorial, lors de la séance du 5 mars 2012), on laisse aux membres de ce Conseil et plus particulièrement à celles et ceux qui n'ont pas siégé dans la commission ad hoc, 48 heures chrono pour réfléchir à "La solution" de la Municipalité. Soit on nous prend pour des génies, soit on nous prend pour des simplets.
- Que penser de l'un des propos introductifs de Mme la Syndique Nuria Gorrite lors de la séance du 5 mars dernier : *"le moment est arrivé pour qu'on puisse se parler sans triangulation Municipalité - Etat de Vaud / Municipalité - Conseil communal"* ? Quand on sait que la commission ad hoc a siégé à 16 reprises, depuis le 21 septembre 2010, fallait-il vraiment qu'on en arrive à la demande d'un deuxième débat et à une menace de référendum pour qu'enfin tous les acteurs soient réunis autour d'une table ?
- Que penser de la remarque de M. Krahenbuhl, chef du Service de la mobilité, lors de cette même séance : *"J'ai été sollicité par la Municipalité pour examiner l'objectif 18"* ? Ne pouvait-il pas être sollicité plus tôt, avant que notre Conseil ne se trouve au stade du deuxième débat ?
- Que penser enfin de la confirmation par MM. Gmür et Krahenbuhl que la réponse du SDT qui figure sous point 5.3 du rapport de minorité de M. Bertrand Gilliard *"les conséquences d'une suppression des principes de l'objectif 18 ne sont dès lors pas négligeables. De l'avis du SDT, cette suppression aura forcément des répercussions sur l'ensemble des mesures de mobilité du PDComm. Il en résulterait la nécessité de revoir l'entier du document et de trouver une alternative pour répondre à l'objectif 18"* devait être considérée comme caduque ? Soit que le SDT a subitement changé d'avis - chacun appréciera l'explication donnée par Mme la Syndique Nuria Gorrite à ce sujet sur la "main tendue" du SDT - soit qu'avant de s'adresser aux chefs des Services du développement territorial et de la Mobilité, on dialoguait avec les mauvaises personnes. Dans ce cas et à nouveau, lorsqu'on s'est rendu compte du blocage que générerait cet objectif 18, pourquoi ne pas avoir interpellé plus tôt les bonnes personnes ?

Certains pensent peut-être que peu importe la manière, seul le résultat compte et que si finalement la solution de l'amendement peut réunir un large consensus ce soir, le but aura été atteint.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer ne partage pas cet avis. Elle pense au contraire que lorsque le Conseil doit voter sur des sujets aussi importants qu'un PDComm, il doit être en mesure de délibérer en ayant eu le temps de la réflexion, ce qui n'est pas le cas ce soir. Elle estime également que la "procédure spéciale" diligentée par la Municipalité ne devrait plus avoir cours, afin de ne pas créer de précédent et aboutir à un no man's land où tous les coups (petits ou grands) sont permis.

Sur le fond, elle peut se rallier aux amendements proposés, tout en regrettant que les membres du Conseil n'aient eu que quelques minutes pour les examiner. Seule l'élaboration du PDCirc pourra véritablement proposer différentes alternatives aux problèmes sectoriels de trafic que connaît notre Ville, en vérifier la faisabilité et la pertinence.

Mme la Syndique Nuria Gorrite a assuré, le 5 mars dernier, qu'un groupe d'accompagnement serait mis sur pied dans le cadre de l'élaboration du PDCirc et que celui-ci interviendrait dès le départ. Nous en avons pris acte et nous veillerons à ce que tel soit le cas, de manière à ce que les groupes politiques de ce Conseil ne soient pas mis devant le fait accompli d'une étude toute prête et prémâchée, pour laquelle ils n'auront pas eu leur mot à dire et ne pourront que prendre acte ou se voir contraints, une nouvelle fois, de jouer les Neinsager.

M. Eric BAUER rappelle qu'un deuxième débat doit se tenir au plus tard lors de la séance suivante, ce qui explique ce laps de temps très court. A titre personnel, il soutient l'amendement proposé par M. Laurent Pellegrino

M. Bastien MONNEY rappelle que le PDComm fixe les principes généraux et les lignes directrices de l'aménagement du territoire communal. Le second débat a permis aux membres des Commissions PDComm et PDCirc d'apprendre que les conclusions du rapport telles qu'amendées à l'unanimité par la commission seraient acceptées par les services cantonaux. Le préavis concernant l'étude du PDCirc qui est soumis ce soir au Conseil en est principalement la cause. Le groupe SPI soutient les deux amendements déposés et remercie la commission et la Municipalité de leur travail.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER remercie les commissaires qui ont été mis à rude épreuve ces derniers jours. Il remercie également la Municipalité pour son intelligence en remarquant que lorsque le travail n'est pas fait avant et qu'il est fait après, il vaut mieux qu'il ait été fait quand même. Il s'étonne que, dans certaines circonstances, il soit possible de mobiliser aussi rapidement les chefs de service de l'Etat alors que l'étude de certains plans de quartier ou autres prennent un temps certain.

Il relève encore que lorsqu'il a proposé un deuxième débat, la gauche a demandé qu'il soit tenu immédiatement. Mieux vaut faire un pas en arrière et prendre le temps de réfléchir plutôt que d'avoir certains réflexes partisans.

Mme la Syndique Nuria GORRITE réitère ses remerciements aux membres de la commission qui, au-delà du climat électoral qui fige dans des camps partisans certaines positions, ont su faire le pas et passer outre les déclarations qu'elle a lues et entendues ici ou là.

Elle ne peut cependant pas accepter que l'on dise que la Municipalité n'a pas travaillé et elle fait à nouveau référence à l'analyse faite par M. Pierre Marc Burnand, Président du Conseil, qui démontre que non seulement la Municipalité a beaucoup travaillé, qu'elle ne s'est pas trompée d'interlocuteurs et que les services de l'Etat ont également accompli un travail conséquent.

Elle rappelle qu'il n'y a pas seulement la Ville de Morges qui travaille, qu'un projet d'agglomération est en cours et que les mesures de première génération du PALM vont être réalisées. Pour notre Ville, il s'agit de CHF 8'000'000.00 de subventions. Simultanément à cela, les mille cinq cents remarques qui ont été faites par les schémas directeurs sont intégrées au PALM deuxième génération, afin qu'elles puissent figurer dans le rapport qui doit être soumis à Berne pour l'évaluation de l'ARE à fin juin 2012.

Si les services de l'Etat ont décidé de se mobiliser, ce n'est pas à cause de la période électorale, mais plutôt parce qu'ils travaillent depuis de nombreuses années en collaboration avec la Municipalité, l'ensemble des chefs de service et les membres de l'administration de Morges, à crédibiliser la Ville de Morges dans le PALM. Refuser ce PDComm aurait eu des conséquences importantes mais la Municipalité aurait affronté un référendum populaire, comme elle l'a d'ailleurs fait en d'autres circonstances.

Au vote l'amendement proposé par M. Eric Bauer, à l'unanimité des membres de la commission, est accepté à une majorité évidente (2 abstentions).

Au vote l'amendement proposé par M. Laurent Pellegrino est accepté à une majorité évidente (7 abstentions).

M. Bertrand GILLIARD annonce qu'il retire son rapport de minorité.

Au vote :

Les conclusions du rapport de majorité ainsi amendé sont acceptées à une majorité évidente (1 avis contraire et 1 abstention).

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et des rapports de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'apporter l'amendement suivant à l'objectif 18 relatif aux transports motorisés individuels du Plan directeur communal :
 - a) de maintenir la définition "Limiter le trafic dans le centre-ville" tout en supprimant "et favoriser l'utilisation de l'axe Nord" ;
 - b) de supprimer les principes existants et d'en ajouter un nouveau : "le Plan directeur des circulations précisera quelles mesures envisager pour limiter le trafic de transit" ;
2. d'apporter l'amendement suivant à l'objectif 16 relatif aux transports publics :
 - a) de maintenir la définition "Offrir une desserte véritablement urbaine au centre-ville" ;
 - b) de supprimer les principes existants et d'en ajouter un nouveau : "le Plan directeur des circulations précisera quelles mesures envisager pour offrir une desserte véritablement urbaine au centre-ville" ;
3. de dire que l'acceptation du Plan directeur communal ne porte que sur les objectifs et principes ;
4. de dire que le Plan directeur communal ainsi amendé n'a valeur que de plan d'intention non contraignant ;
5. d'adopter, ainsi amendé et sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, le Plan directeur communal selon le projet soumis à la consultation publique du 29 mai au 28 juin 2010.

N° 2/3.12 *Administration générale, culture et promotion*

Objet: Acceptation de la succession de Mme Henriette Stauffer.

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (1 abstention).

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire de feu Mme Henriette Stauffer selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges ;
2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recettes extraordinaires.

[N° 9/3.12](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 450'000.00 pour le remplacement des infrastructures au chemin des Sources, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

M. André BUCHER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD constate que le rapport de commission mentionne, en page deux, que "*le Service IEEP renonce à la pose d'un tube en attente pour fibre optique, car cette zone n'est pas sur un axe prioritaire pour le réseau communal*".

Il se déclare étonné par cet argument car ce genre de tubes a déjà été posé à des endroits qui n'étaient pas d'utilité immédiate pour le réseau communal. Lorsqu'un opérateur voudra installer une fibre optique à cet endroit, la Commune pourra louer son tube et cela évitera à l'opérateur de devoir entreprendre des travaux et aux riverains et usagers de subir de nouvelles nuisances consécutives au creusement d'un nouveau trou.

La pose de ce tube serait peut-être même meilleur marché que la simple administration liée à une éventuelle demande de travaux de la part d'un opérateur. Quelques dizaines (éventuellement centaines) de mètres de tube ne devraient pas alourdir énormément un devis de CHF 450'000.00.

M. Bertrand Gilliard propose d'amender les conclusions du rapport en y ajoutant un nouveau point N ° 2 :

- **de demander à la Municipalité de faire poser sur le tronçon concerné un tube en attente pour fibre optique.**

L'actuel point N° 2 devient alors le point N° 3.

M. le Municipal Vincent JAQUES répond que la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement et que les charges supplémentaires seront intégrées dans les divers et imprévus du présent préavis.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'amendement proposé par M. Bertrand Gilliard est accepté à une majorité évidente (7 abstentions).

Au vote :

Les conclusions du rapport ainsi amendées sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.00 pour le renforcement des infrastructures industrielles au chemin des Sources, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;
2. de demander à la Municipalité de faire poser sur le tronçon concerné un tube en attente pour fibre optique ;
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 22'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

[N° 13/3.12](#) *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre.

M. Jacques DUBOCHET, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit réduit à CHF 190'000.00 pour l'étude du plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 38'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

8. **Postulat du Groupe des Verts "Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics" – Dépôt et développement**

M. Antoine ANDRE donne lecture de ce postulat dont le texte figure en annexe 2 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

9. **Interpellation de M. Jean-Hugues Busslinger "Quelle a été réellement la politique économique de la Municipalité ?" – Dépôt et développement**

Après vérification que cette interpellation est soutenue par plus de cinq membres du Conseil, **M. Jean-Hugues BUSSLINGER** en donne lecture. Son texte figure en annexe 3 du procès-verbal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que suite à l'entretien qu'elle a eu avec M. Audétat, journaliste à *24 heures*, une citation erronée lui a été attribuée dans l'édition du 5 mars. Elle a immédiatement réagi et une précision nuanciant les propos cités précédemment a paru dans l'édition du 6 mars.

En ce qui concerne les exonérations fiscales, la Municipalité apporte les précisions suivantes :

Entre 2003 et 2008, l'Etat de Vaud, par l'intermédiaire du Département des finances, a adressé à la Commune de Morges plusieurs dossiers relatifs à des demandes d'exonérations fiscales, afin de requérir son avis à titre consultatif. Si chacune des demandes a fait l'objet de discussions nourries et de fortes réticences, néanmoins les Municipalités successives, à tort ou à raison, n'ont pas pensé pouvoir faire autrement que de se rallier aux décisions déjà prises sur le principe par le Département des finances.

En revanche, il est vrai qu'en ce qui concerne les nouvelles demandes arrivées à fin 2011, la Municipalité actuelle manifeste les plus grandes critiques et n'a rendu aucun avis favorable au Canton de Vaud.

En ce qui concerne le nom des sociétés ou le montant des exonérations accordées par le Canton, la Municipalité n'est pas en mesure de les rendre publics, liée par le devoir de réserve qui découle du secret fiscal ancré dans la loi vaudoise sur les impôts directs.

Le chef du département des Finances a annoncé publiquement que le Conseil d'Etat a mandaté le Contrôle cantonal des finances (CCF) pour faire la lumière sur ces questions. Le rapport du CCF sera transmis aux commissions de surveillance, à savoir la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil vaudois.

La Municipalité estime qu'il est important de resserrer ces pratiques dans un souci de transparence et d'équité vis-à-vis de tout le tissu économique vaudois, ainsi que d'en avoir une évaluation globale dès lors que nous disposons aujourd'hui du recul pour le faire. A ce titre, un débat démocratique et la fixation de critères, par exemple éthiques, paraissent s'imposer.

M. Rémy DELALANDE relève que ces exonérations fiscales ont été accordées dans le but de favoriser, entre autre, la création d'emplois. De nombreux journalistes ont exprimé des doutes sur l'efficacité de ces mesures, se sont demandé s'il n'y a pas eu des abus et si ces ristournes fiscales n'ont pas été accordées sans contrepartie. En effet, la plupart des employés de ces entreprises américaines ou étrangères viennent d'autres sièges et la création d'emplois sur le plan local a été assez minime.

M. Rémy Delalande demande quels sont les critères que la Commune a utilisés pour motiver ses réponses et désire en savoir plus sur la politique communale pour la création d'emplois.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que cette question ne relève pas de la compétence de la Municipalité. Il s'agit d'une compétence attribuée par la Confédération au Canton, les communes n'étant associées dans l'évaluation du dossier qu'à titre consultatif.

Elle répète encore à M. Jean-Hugues Busslinger que la position de la Municipalité depuis 2008 est de dire qu'il est important d'avoir une évaluation globale en ce qui concerne le passé. Il n'est pas possible de revenir en arrière. Ce qui choque la Municipalité aujourd'hui, ce n'est pas tant la question des exonérations mais bien l'absence de critères éthiques et de débats démocratiques en transparence.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Chaque membre du Conseil a reçu deux réponses écrites de la Municipalité à [M. le Conseiller communal Antoine André concernant les éclairages LED](#) et à [M. le Conseiller communal Michel Reynolds concernant les micropolluants](#). Ces réponses figurent uniquement en annexes 4 et 5 du PV original.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond à [la question de M. Jean-Bernard Thüler concernant le marquage pour cyclistes et piétons sur l'ensemble du territoire communal, et plus particulièrement sur les avenues Henri-Monod et des Pâquis](#).

Concernant l'avenue Henri-Monod, les travaux de marquage et de pose de signalisation ont dû être réalisés en plusieurs étapes, en grande partie à cause des exigences liées à la météo. Le marquage au sol de la piste cyclable (au Sud de l'avenue) est suffisant. Ce marquage est complété par une signalisation verticale selon les exigences légales. Il n'y aura donc pas de marquage supplémentaire.

Les cheminements cyclistes et piétonniers séparés ont été discutés avec les milieux intéressés et avalisés par la Municipalité. Dès le retour des beaux jours, la police effectuera une présence de sensibilisation à la nouvelle configuration des lieux et incitera les usagers à prendre le bon chemin. Après cela, les piétons ne seront plus tolérés sur l'ancien trottoir Sud et les cyclistes ne seront plus admis sur le trottoir Nord.

Concernant l'avenue des Pâquis, il n'est pas possible de prolonger la bande cyclable car la largeur de la chaussée n'est plus suffisante à l'approche du carrefour Pâquis/Peyrolaz, de même qu'à la hauteur des îlots.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond à la [question de M. Jacques-Alain Dufaux concernant les bornes d'accès à la zone piétonne du centre-ville](#).

Des pannes à répétition ont nécessité de nombreuses interventions techniques. Les premiers soucis notables ont commencé avec les grands froids de ce début d'année et, fréquemment, les bornes (plus précisément celle de la rue Couvaloup) ont été en service par intermittence.

Pour pallier au manque de ladite borne, une barrière Vauban avec un écriteau d'interdiction générale de circuler a été déposée sur place et est installée aux heures de non-accès. Une surveillance est également organisée pour réguler la présence des véhicules non autorisés.

La commune a tenté de réparer ces bornes à plusieurs reprises pour répondre à une nécessité immédiate. Force est maintenant de constater que les bornes d'accès à la Grand-Rue et à la rue de Couvaloup accusent le poids des années et doivent être remplacées.

Des demandes d'offres ont été réalisées en vue de remplacer la totalité du système électronique et mécanique et un préavis est en cours d'élaboration. Il sera déposé auprès du Conseil communal le 4 avril ou le 2 mai 2012. Le coût estimé s'élèvera au-delà de CHF 50'000.00, suivant l'installation qui sera proposée et ce en tenant compte que le câblage est déjà existant.

M. Jean-Bernard THULER n'est pas satisfait des réponses qui lui ont été données. Le marquage au sol sur l'avenue Henri-Monod est minime et s'il était plus conséquent, par exemple en marquant quelques vélos de plus sur le sol, il n'y aurait peut-être pas besoin de placer des agents de police car les piétons comprendraient qu'ils ne peuvent pas utiliser cette piste cyclable. Il demande à qui la Municipalité fait allusion en citant "les milieux intéressés".

La parole n'est plus demandée.

11. Questions, vœux et divers

M. Jacques-Alain DUFAUX félicite et remercie le personnel communal de la Voirie pour avoir entretenu la Ville de façon remarquable et assuré sa propreté lors de cette période de grand froid, ceci dans des conditions souvent difficiles.

Il relève également que les travaux de l'Hôtel-de-Ville vont débiter à la fin du mois de mars et demande comment et où il sera possible d'organiser les Caf'Conc' durant ces travaux.

M. le Municipal Denis PITTET répond que la place de l'Hôtel-de-Ville ne sera pas utilisable cet été. La Municipalité fera tout son possible pour trouver un lieu qui corresponde à cette manifestation et attend, pour cela, des propositions du comité d'organisation.

Au nom des habitants de la rue du Sablon, **Mme Martine COSTA** demande à quelle date l'aménagement de cette rue sera terminé. Depuis 3 ans, deux gros caissons en plastique rouge sont installés et souvent déplacés. La vitesse des véhicules ne semble pas avoir diminué. Si la Municipalité ne compte rien entreprendre dans cette rue, pourrait-elle au moins faire enlever ces caissons qui ne servent pas à grand-chose ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Philippe BECK dépose un vœu, cosigné par Mme Patricia Da Rocha et MM. Eric Décosterd, Steven Kubler et Bastien Monney, demandant que les partis et groupes représentés au Conseil communal de Morges aient accès aux salles appartenant à la Ville pour leurs séances de préparation du Conseil. Le texte de ce vœu figure en [annexe 6 du PV](#).

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Antoine ANDRE relève que la Ville de Morges accueille une entreprise qui n'est pas des plus glorieuses et qu'il suspecte de faire partie de celles qui sont exonérées fiscalement. Il s'agit en l'occurrence de Monsanto SA qui a été condamnée à de nombreuses reprises pour ses agissements.

Après avoir écouté la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Hugues Busslinger, M. Antoine André l'encourage à obtenir des critères éthiques et un débat non lucratif, ce qui permettra une plus grande transparence dans l'attribution de l'exonération fiscale des entreprises étrangères.

Mme Maria Grazia VELINI désire remercier les conseillers et conseillères de gauche pour avoir eu l'intelligence, ce soir, de ne pas intervenir dans le débat concernant le PDComm.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h28.

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron

- [Annexe 1](#) : Copies de quatre lettres concernant le PDComm, deux de la Municipalité de Lonay et deux de la Municipalité de Morges.
- [Annexe 2](#) : Postulat du Groupe des Verts "Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics" – Développement.
- [Annexe 3](#) : Interpellation de M. Jean-Hugues Busslinger "Quelle a été réellement la politique économique de la Municipalité ?" – Développement.
- [Annexe 4](#) Réponse écrite de la Municipalité en réponse à M. le Conseiller communal Antoine André concernant les éclairages LED (uniquement en annexe du PV original).
- [Annexe 5](#) Réponse écrite de la Municipalité en réponse à M. le Conseiller communal Michel Reynolds concernant les micropolluants (uniquement en annexe du PV original).
- [Annexe 6](#) : Vœu déposé par M. Philippe Beck demandant que les partis et groupes représentés au Conseil communal de Morges aient accès aux salles appartenant à la Ville pour leurs préparations du Conseil – développement.